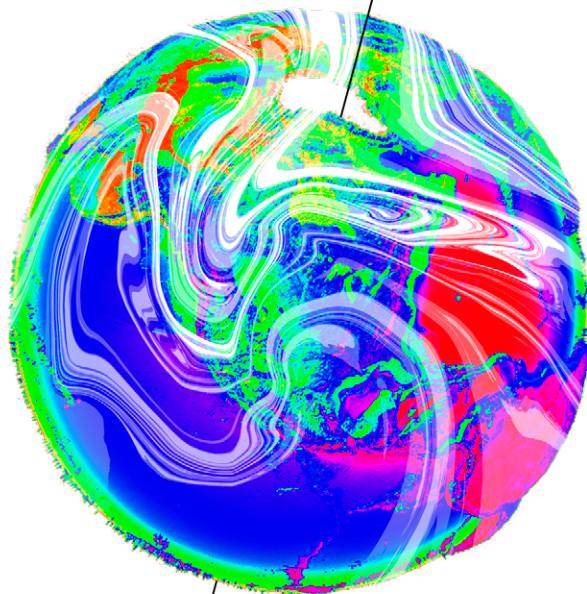


3GA

GA Third Committee
(SOCHUM)

Expert's report



C-MIMUN 2018

Le développement social,
y compris les questions
concernant la place et
les conditions sociales
de la jeunesse, des
personnes âgées, des
handicapés, de la famille.

Table des matières

Introduction	4
Chapitre 1. Fond à l'ordre du jour	5
Chapitre 2. Le groupe social: les personnes handicapées	8
Chapitre 3. Le groupe social: les familles.....	11
Chapitre 4. Groupe social: la jeunesse	13
Chapitre 5. Le groupe social: les personnes âgées.....	16
Chapitre 6. Le bénévolat- une nouvelle politique du développement social.....	17
Conclusion.....	18
Sources.....	19

Introduction

Le développement social pourquoi? Pour qui? Dans quel but? Toutes ces questions longtemps éludées sont en butte aux attaques des opposants de l'idée du développement social.

Pourtant c'est dans l'air du temps, un très grand nombre d'organisations font désormais référence à la politique sociale comme enjeu central d'une restructuration de notre modèle de solidarité, de tolérance et d'entraide. Les buts du développement social sont multidimensionnels, et il apparaît donc judicieux de jeter plus de lumière sur les mises de ce phénomène. C'est le gouvernement qui bénéficie en premier lieu d'une telle position de la politique. En créant des conditions de vie de haute qualité pour tous les groupes sociaux, les gens devenant des agents économiques actifs, investissent leur temps, leurs efforts, leur énergie et leurs savoirs dans l'économie du pays, ce qui constitue le pivot du succès et de la prospérité.

Sans aucun doute, les gens ont également intérêt à militer en faveur de leur droit d'avoir une vie agréable et de disposer de toutes les conditions requises pour développer pleinement leur potentiel.

C'est pour cette double raison que le développement social est garanti et promu par les associations d'échelle mondiale telles que l'UNICEF (l'une des branches de l'Organisation des Nations Unies) . Le développement social, une fois mis en place recueille déjà les premiers fruits des changements dans la société, mais la récurrence de ce thème est un signe manifeste qu'on n'a toujours pas trouvé de réponse satisfaisante aux problèmes globaux susceptibles d'être résolus suite aux mesures sociales et l'intervention de grands acteurs internationaux tels que l'ONU.

Tout de même divers motifs explicitent la désaffection pour les objectifs ambitieux du projet de construction nationale fondé sur le développement. On a constaté premièrement que ce projet de développement était loin de profiter à toutes les parties de la so-

ciété, et deuxièmement, qu'il favorisait des dérives autoritaires et dirigistes. Ensuite, la problématique du développement, s'inscrivant dans le contexte d'un ordre international extrêmement dissymétrique en matière de pouvoir et d'accès aux ressources, n'échappait pas aux tentatives de manipulations sur l'arène géopolitique. Toutes ces objections se révéleront renforcées par la « crise du développement » (1980) et les « décennies perdues » suivant cette période en Amérique latine et en Afrique.

Donc, le présent rapport a pour but de formuler le problème du développement social dans le monde entier, l'analyser à travers des groupes sociaux particuliers tels que la jeunesse, les personnes âgées, les handicapés et les familles et inviter à s'interroger sur les éventuelles possibilités d'intensifier la promotion du développement social.

Chapitre 1. Fond à l'ordre du jour

Toute la polémique s'articule autour de la question du développement social. Au fait, qu'est-ce que c'est que le développement social? Serait-ce une simple notion propre à la théorie de la politique sociale? Ou serait-ce un phénomène mondial qui affecte sérieusement nos conditions de vie, notre perception du monde et qui finalement développe notre refus des normes bien ancrées dans la société? Soyons cohérents et remontons d'un siècle.

1.1. LE FACTEUR SOCIAL VS LE FACTEUR ÉCONOMIQUE

Normalement, le développement social a été toujours associé à la notion de progrès social. S'il y a 100 ans le progrès social entraînait en corrélation directe avec le facteur économique, notamment le PIB, aujourd'hui le besoin de nouveaux indices nous permettant de juger si le développement social satisfait la demande sociale de justice et d'égalité et de réponse aux besoins des citoyens. Le facteur social prime l'avancement économique. Une approche axée sur l'accumulation du capital et des ressources matérielles montre son insuffisance car le PIB ne prend pas en compte les facteurs sociaux qui ne sont pas des biens marchands et n'ont pas de coût monétaire direct. En 1990 le Programme des Nations Unies pour le Développement a promu une nouvelle mesure : l'« Indice de développement humain » qui a comme objectif de répondre à l'inaptitude du PIB à mesurer le bien-être des citoyens. C'est un indicateur qui est calculé en combinant trois séries de données : l'espérance de vie, l'accès à l'éducation, le niveau de vie. Plus l'I.D.H. se rapproche de 1, plus le niveau de développement du pays est élevé¹. Il est imprimé dans nos esprits que le PIB peut faire office de baromètre faisant les meilleurs arbitrages en matière de bien-être

¹ «Palmarès – Indicateur de développement humain (IDH)»; URL: <https://www.populationdata.net/palmares/idh/>

du peuple. Mais on tient à montrer qu'il ne permet pas un panorama multidimensionnel. Pour l'instant les démarches pour la mise en place du facteur social se concentrent principalement sur les sondages de la population. C'est pourquoi la question sur le développement social dans le cadre du monde contemporain demeure vitale. Mais, au fait, qu'est-ce qui incarne ce facteur social, comment le développement social se manifeste dans la vie? Le développement social optimise l'inclusion des personnes vulnérables et exposées aux risques à cause des inadaptations de la société aux besoins et possibilités de tous. Plaçant les populations au premier plan des processus de développement, le gouvernement aboutit à une société qui est au rendez-vous de ses citoyens qui aspirent à ce progrès propice à la croissance économique, politique, écologique etc. Le développement social nécessite des investissements dans la population. On ne peut pas se permettre de se résigner au fait qu'il est impossible d'améliorer le bien-être de chacun dans la société de manière qu'elle puisse réaliser son plein potentiel. Le succès de la société est dû au bonheur de tous les citoyens.

1.2. LA DÉFINITION ET LE CONCEPT DE « DÉVELOPPEMENT SOCIAL »

Ainsi, prenant en compte toutes ces nuances, on peut définir le développement sociale. «Le développement social fait référence à la mise en place et au renforcement au sein des communautés, dans la région et à l'échelle de la collectivité, des conditions requises pour permettre, d'une part, à chaque individu de développer pleinement ses potentiels, de pouvoir participer activement à la vie sociale et tirer sa juste part de l'enrichissement collectif et, d'autre part, à la collectivité de progresser socialement, culturellement et économiquement dans un contexte où le développement économique s'oriente vers un développement

«durable soucieux de justice sociale»².

Désormais notre cohésion sociale court le risque d'une crise de confiance à l'égard des autres et de l'avenir. S'ajoutant à la précarisation de l'emploi, la précarisation relationnelle crée des conditions propices à l'extension d'une crise identitaire qui augmente le risque d'exclusion à tous les âges de la vie. Cela cible certainement des adultes concernés par l'instabilité de l'emploi. Cela touche également les plus jeunes, avec une progression du nombre d'enfants en précarité qui émane normalement de l'isolement social des familles. Sans omettre les défis auxquels font face nos aînés de plus en plus souvent confrontés à la perspective d'une mort sociale. La société vieillit, étant incapable de solliciter toutes les expériences vécues par les plus âgés pour aider les jeunes et éradiquer ainsi le risque inquiétant d'un conflit des âges. En promouvant le respect des personnes handicapées par le biais d'une assistance technique basée sur la prise en compte de la question du handicap, on vise la tolérance et la possibilité d'engager les handicapées dans le processus économique, les aider à appliquer leur plein potentiel. En approfondissant la connaissance des problèmes et des besoins des familles, on en vient à remettre en cause les éventuels problèmes que surmontent les jeunes familles dans le monde saturé d'obstacles et de défis qui précarisent leur statut. En encourageant des programmes d'aide aux jeunes et aux personnes âgées, on contribue à leur assurer les ressources nécessaires à leur bonne intégration à la société.

1.3. LES VALEURS DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

On s'entend sur un certain nombre de valeurs présentes dans les actions en développement

² Le développement social. Qu'est-ce que c'est?; URL: <http://www.consortium-mauricie.org/le-developpement-social/qu-est-ce-que-c-est/>

social, des valeurs susceptibles d'être approuvées et partagées par les associations qui interviennent en développement social. Ces valeurs sont les suivantes: La justice sociale, L'égalité entre les personnes, L'équité, L'entraide et la solidarité (incluant la notion de co-responsabilité), Le respect des droits et des libertés des personnes, La participation citoyenne et le plein exercice démocratique³.

Ainsi, on en déduit que les buts du développement social se résument à viser l'épanouissement des personnes, l'équité et la justice sociale, stimuler la capacité des gens d'agir sur les situations qui les concernent directement et fournir aux individus et aux groupes de citoyens le soutien nécessaire afin de leur permettre de mener leurs actions, soutenir les solidarités locales.

1.4. L' HISTOIRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Il serait injuste de négliger l'histoire du développement social qui, effectivement, n'est pas un phénomène récent. Le développement social a été initié dans les pays développés par des acteurs politiques ou économiques s'inspirant notamment d'une méthode venue du Brésil et répandue par Paolo Freire. C'est surtout avec la mise en œuvre du développement social des quartiers, en guise de réponse volontariste à l'appauvrissement social et civique des quartiers dits en difficulté que le développement social trouve sa première déclinaison officielle et prend l'essor au fur et à mesure.

1.5. LA TERMINOLOGIE

Tout comme dans les domaines politiques, économiques, scientifiques etc, le domaine social ne fait pas exception et propose sa terminologie spécifique. Dans le cadre de l'étude du développement

³ Le Développement social : Vu par ceux et celles qui y travaillent!; URL: <http://www.consortium-mauricie.org/filemanager/Développement%20social/Plateforme%20du%20RQDS.pdf>

social il est indispensable de jeter la lumière sur quelques termes-clés.

L'inclusion sociale est sans aucun doute l'une des définitions les plus sophistiquées, mais essentielles à la conception de ce phénomène social.

L'inclusion sociale consiste à faire en sorte que tous les enfants et adultes aient les moyens de participer en tant que membres valorisés, respectés et contribuant à leur communauté et à la société... Cinq pierres angulaires ont été identifiées : la reconnaissance valorisée, les opportunités de développement humain, l'implication et l'engagement, la proximité, le bien-être matériel. Les personnes ayant des handicaps souhaitent l'inclusion sociale dans le sens où, comme les autres, elles veulent :

Participer en tant que personnes égales valorisées, appréciées dans la vie sociale, économique, politique et culturelle de la communauté (c'est-à-dire des situations sociales valorisées)

Être impliquées dans des relations interpersonnelles de confiance mutuelle, appréciative et respectueuse au niveau de la famille, des pairs et de la communauté⁴.

Déficience est définie comme une perte ou anomalie d'une structure ou d'une fonction psychologique, physiologique ou anatomique.

Invalidité est considérée comme toute réduction ou absence, due à une déficience, de la capacité d'exécuter une activité de la manière ou dans la plénitude considérée comme normales pour un être humain.

Handicap est également un terme qui fait référence à un groupe social qui représente une des cibles principales de la politique sociale. C'est un désavantage résultant pour un individu d'une déficience ou d'une invalidité, qui limite l'individu concerné dans l'exercice d'un rôle normal pour lui, compte tenu de son âge, de son

4 Définitions de l'inclusion; URL: http://www.fondation-devernand.ch/web/site.nsf/pge/baseline_definitions_inclusion

sexe et de facteurs sociaux et culturels ou l'empêche d'exercer ce rôle⁵.

Vieillesse démographique est une augmentation de la proportion de personnes âgées dans une population, en raison de la diminution de la fécondité et de la mortalité⁶.

Passons à présent à l'analyse des groupes sociaux qui sont particulièrement en situation de précarité et qui reflètent les résultats des stratégies axées sur le développement social.

5 Le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées a été adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-septième session, par sa résolution 37/52 du 3 décembre 1982.; URL: http://www.un.org/french/esa/social/disabled/PDF/Programme_action_mondial.pdf

6 Vieillesse démographique; URL: <https://www.ined.fr/fr/lexique/vieillesse-demographique/>

Chapitre 2. Le groupe social: les personnes handicapées

2.1. LE MODÈLE INDIVIDUEL ET LE MODÈLE SOCIAL

En ce qui concerne le handicap, il est vital d'assimiler qu'est un concept qui a été appréhendé différemment et dont la perception a évolué de façon significative ces derniers temps. Pour comprendre ce qu'est le handicap, il est nécessaire de prendre en compte les interprétations proposées par les différents modèles. La perception qu'une société a du handicap a en effet un large impact sur la réponse apportée à la question et sur la façon dont les personnes handicapées sont acceptées. On distingue donc un modèle individuel du handicap et un modèle social du handicap. Le handicap a longtemps été perçu comme un défaut individuel, n'étant traité que d'un point de vue médical. Le modèle médical impose à la société des systèmes de réadaptation, des services spécifiques pour «réparer ce qui est cassé» ou «restaurer un fonctionnement normal».

Le modèle social du handicap a vu le jour suite à la critique des interprétations au cours des années 70, au Royaume Uni et aux États-Unis. Il propose une interprétation totalement différente en déclarant que les personnes handicapées sont désavantagées non pas en raison de leurs caractéristiques individuelles, mais à cause des limites et des barrières externes et environnementales plantées par le gouvernement. Ainsi, le handicap est le résultat de la manière dont la société est structurée. D'après cette formulation, le handicap est une question de discrimination et d'exclusion sociale, ce qui nous renvoie encore et encore à la question de la nécessité du développement social.

La Convention internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées affirme dans son article 1 : « Par personnes handicapées on entend des personnes qui présentent des incapacités physiques,

mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres.»⁷.

2.2. LE DÉBUT DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Le modèle social a donné l'idée solide de mobiliser les personnes handicapées autour de l'initiative de devenir actrices de leur vie sous tous les aspects, plutôt que de passifs récipiendaires de soins. Dans les années 1970, aux États-Unis et au Royaume-Uni, les handicapés ont commencé à mener leur propre plaidoyer contre l'exclusion et l'inégalité, et ont revendiqué le droit à une vie autonome. Délaissant les efforts personnels pour régénérer une vie digne au niveau personnel, elles ont formé leurs propres organisations représentatives. De cette façon, elles ont fondé les premières organisations modernes aux fins de plaider elles-mêmes pour leurs droits. Le mouvement des personnes handicapées a provoqué toute une chaîne d'organisations qui regroupent diverses associations dirigées par des personnes handicapées. Donc, visiblement, les handicapés tiennent à s'engager économiquement, politiquement, culturellement dans les processus quotidiens par des tentatives personnelles, mais également grâce au concours de l'Organisation des Nations Unies.

2.3. L'ATTITUDE DE L'ONU ENVERS LES HANDICAPÉS

L'Organisation des Nations Unies accorde beaucoup d'importance à l'intégration des handicapés dans la société. En raison d'une telle attitude on s'aperçoit d'un grand nombre de résolutions et de messages privés plaçant les handicapés dans le premier rang. On peut l'illustrer avec des exemples tels que

⁷ Handicap et développement; URL: http://www.hiproweb.org/fileadmin/cdroms/Handicap_Developpement/www/page31.html

le message SG/SM/11305-DH/4934-OBV/673 du 30 NOVEMBRE 2007 du Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon portant sur la nécessité d'assurer l'égalité des droits de tous et de faire en sorte que les personnes handicapées puissent participer pleinement à la vie de leur communauté.

«Les personnes handicapées ont la capacité d'apporter de précieuses contributions à la population active en tant qu'employés, entrepreneurs et employeurs. Mais elles se heurtent à de nombreux obstacles qui les empêchent de réaliser leur potentiel. Tôt dans la vie, elles rencontrent des difficultés pour avoir accès à une éducation ou acquérir des qualifications pour l'emploi. Plus tard, les craintes et les préjugés concernant leurs compétences les privent des possibilités d'emploi ouvertes aux autres. Les lieux de travail inaccessibles, les lois et pratiques discriminatoires de façon explicite ou implicite et les conditions de travail défavorables dressent des obstacles supplémentaires. La plupart des États ne sont pas dotés d'une législation protégeant les personnes handicapées sur le lieu de travail. La Convention relative aux droits des personnes handicapées, qui devrait entrer en vigueur au début de l'an prochain, reconnaît le droit des personnes handicapées au travail et à l'emploi, sur la base de l'égalité avec les autres. Elle souligne leur droit de gagner leur vie en accomplissant un travail librement choisi dans un milieu de travail qui soit ouvert et accessible»⁸

Mais ce message n'est pas la seule preuve démontrant l'intérêt de l'ONU de réussir dans le rétablissement de justice en faveur des handicapés. En 2015 l'ONU a fait appel à la transversalisation de la question du handicap dans le programme de développement pour

l'après-2015. La conférence des parties à la Convention sur les handicapés DH/5258 a eu lieu le 11 JUIN 2015. Le Vice-Président de la Conférence des États parties a rappelé qu'un milliard de personnes, soit 15% de la population mondiale, vivent avec une forme ou une autre de handicap. Ces personnes, qui sont certes plus vulnérables, méritent de jouir des mêmes droits que les autres. Aujourd'hui, 93 millions d'enfants vivent avec une forme de handicap, mais le financement manque pour développer les programmes d'enseignement spécifiques dont ces enfants ont besoin. Prenant au sérieux les problèmes mentionnés ci-dessus, la question du handicap doit nécessairement être incluse dans les objectifs de développement durable. Un tableau synthétique des contributions des divers organismes de l'ONU à l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées a été bien dressé. Le Fonds de contributions volontaires de l'ONU pour les personnes handicapées a mobilisé de 14 millions de dollars pour financer 20 projets dans différents domaines (la politique d'éducation et de santé en faveur des personnes handicapées). Les fonds et programmes de l'ONU doivent servir d'exemple, en commençant déjà par faciliter l'accès des personnes handicapées à leurs locaux. L'ONU a décidé de réfléchir à de nouvelles lignes directrices⁹

Mais même au-delà de ces mesures, l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-septième session, par sa résolution 37/52 du 3 décembre 1982, adopté le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées. L'Organisation des Nations Unies reconnaît que les programmes relatifs à la prévention de l'incapacité, à la nutrition, à l'hygiène, à l'éducation des

⁸ Secrétaire général déclarations, remarques et messages 30 novembre 2007; engageons nous à faire en sorte que les personnes handicapées participent pleinement à la vie de leur communauté, déclare Ban Ki-Moon; URL: <http://www.un.org/press/fr/2007/SGSM11305.doc.htm>

⁹ Conférence des parties à la Convention sur les handicapés: multiples appels à la transversalisation de la question du handicap dans le programme de développement pour l'après-2015; URL: <https://www.un.org/press/fr/2015/dh5258.doc.htm>

enfants et des adultes handicapés, à la formation et au placement professionnel, ont permis d'obtenir une expérience et des connaissances techniques qui ouvrent de nouvelles perspectives dans l'avenir. Les institutions spéciales qui encouragent, appuient et accomplissent des activités sur le terrain œuvrent depuis longtemps en faveur des personnes handicapées.

Les programmes des Nations Unies ont adopté des approches du développement qui sont pertinentes pour l'application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées. On peut citer notamment : Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et son programme pour les réfugiés handicapés;

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui s'efforce notamment de prévenir les infirmités chez les réfugiés palestiniens et d'éliminer les obstacles auxquels se heurtent les membres handicapés de la population réfugiée

L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), dont le mandat englobe la fabrication de médicaments essentiels à la prévention de l'invalidité et d'appareillages techniques pour les personnes handicapées¹⁰

Ainsi, on conclut qu'il est indispensable de concevoir une stratégie globale en vue de mettre en œuvre des politiques coordonnées en matière d'égalisation des chances. Pour ce faire, L'Organisation des Nations Unies appelle les États-membres à assumer la responsabilité de financer ces activités à tous les niveaux, adopter une législation garantissant la base juridique, préconiser l'assistance et la coopération technique,

favoriser la participation des personnes handicapées aux décisions communes.

10 Le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées a été adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-septième session, par sa résolution 37/52 du 3 décembre 1982.; URL:https://www.un.org/french/esa/social/disabled/PDF/Programme_action_mondial.pdf

Chapitre 3. Le groupe social: les familles

3.1. UNE NOUVELLE CONCEPTION DE LA DÉFINITION «FAMILLE»

Tenant compte des défis et des changements que confronte la famille du 21 siècle il est également important de connaître à quel niveau les hommes et les femmes se réfèrent aux principes du code de la famille de nos jours, ainsi que les tendances à suivre pour l'accompagnement de son application et lui apporter les ajustements nécessaires en cas de précarité. Il devient de plus en plus complexe de définir la famille tant ses transformations sont profondes. La rapidité et l'ampleur des évolutions alimentent un certain désarroi et sèment l'incertitude en matière de développement social. Pour prendre la mesure des changements de la famille et en proposer une analyse sociologique, il faut s'abstraire autant que possible des discours ambiants. Nous sommes portés à voir la famille comme naturelle et intangible, alors que c'est l'inverse qui est vrai, comme le montre la variété des structures familiales à travers l'Histoire et les civilisations : la famille ne cesse de s'inventer sous nos yeux et sa définition est toujours un enjeu social et politique ¹¹.

3.2. LA FAMILLE ET LES FORCES DESTRUCTIVES DE LA SOCIÉTÉ

Concernant la famille les phénomènes sociaux sont les plus contradictoires et suscitent de vifs débats. Examinons plus de détails. Plus le développement social monte en puissance, plus les liens familiaux faiblissent et s'effondrent. Désormais les retraités sont de plus en plus sûrs de pouvoir se procurer de bonnes conditions de vie et de couvrir toutes les dépenses personnelles à l'âge vénérable grâce aux retraites légalisées par le gouvernement. Il n'y a plus aucune raison de subir la dépen-

dance financière des enfants quand la retraite permet de ne plus léser les droits des personnes âgées et leur offrir plus d'autonomie, d'ou la tendance à minimiser le rôle des enfants et amoindrir le lien intergénérationnel. Cette dernière se croise également avec une autre nouvelle approche. À l'époque où l'urbanisation ne se déployait pas à un tel niveau, les parents se contentaient d'enrôler leurs enfants dans le travail agricole où ils pouvaient apporter leur aide, mais paradoxalement plus les pays cherchent à créer des emplois pour les gens dans les grandes villes pour pousser la croissance démographique et offrir des conditions appropriées, plus les gens hésitent avant de se lancer dans les affaires familiales et avoir des enfants qui risquent de devenir un fardeau pénible dans les grandes villes.

En plus, les rôles des hommes et des femmes sont devenus tellement semblables que les gens sont confus sur ce que sont supposés être les rôles idéaux des hommes et des femmes. Cela a affecté les relations entre les hommes et les femmes, et même amené les gens à remettre en cause leurs propres identités. De même les femmes sont capables de tenir la famille toutes seules sans recourir à la présence d'un homme, d'ou le problème de familles incomplètes. D'ailleurs, cela peut être expliqué par la massification de l'éducation et la possibilité pour les femmes d'avoir librement accès à la formation supérieure, ce qui bouleverse de telle ou telle manière leurs priorités dans la vie.

Les indices démographiques de la famille changent - les gens se marient plus tard, ils ont des enfants plus tard. La famille, aujourd'hui, n'est plus telle que nous la connaissons sous sa forme classique, qui débute avec la promesse des conjoints. Les unions plus libres de gens qui ne sont pas mariés sont aussi des familles.

En citant ces problèmes on sous-entend que malgré les efforts du gouvernement d'intégrer les pratiques du développement social dans la société (éducation, retraite, égalisation de droits, urbanisation) les résultats aggravent l'état dans lequel

¹¹ Jean-Hugues Déchaux, *Sociologie de la famille*, 2009.-128p. ; URL: <https://www.cairn.info/sociologie-de-la-famille-9782707158031-page-3.htm>

demeurent les familles du 21 siècle.

3.3. Les mesures prises par l'ONU

Ne pouvant pas négliger la catastrophe qui se déploie sous nos yeux, l'Organisation des Nations Unies ne s'empêche pas d'intervenir. L'UNODC a lancé un vaste projet visant à dispenser des programmes d'acquisition de compétences familiales dans différentes régions du monde. Les programmes d'acquisition de compétences familiales dans les pays à revenu faible ou intermédiaire poursuivent le but de conserver la stabilité au sein de la famille et la soutenir dans son rôle de socialisation.

Une autre résolution A/HRC/31/37 porte sur contribution de la famille, à la réalisation du droit à un niveau de vie suffisant pour ses membres, en particulier par son rôle dans l'élimination de la pauvreté et dans la réalisation des objectifs de développement durable. Elle nous donne un aperçu des normes internationales relatives aux droits de l'homme qui concernent la vie de famille et des éléments qui composent une politique en faveur de la famille conçue sous l'angle des droits de l'homme¹²

12 Protection de la famille : rôle de la famille dans l'appui à la protection et à la promotion des droits de l'homme des personnes handicapées/ Assemblée générale/ 27 juin 2016; URL: http://ap.ohchr.org/Documents/F/HRC/d_res_dec/A_HRC_32_L35.pdf

Chapitre 4. Groupe social: la jeunesse

Finalement, il importe de se tourner vers la question sur la jeunesse et les personnes âgées.

4.1. L'INTÉRÊT DE L'ONU À PROTÉGER LA JEUNESSE

Présent dans 190 pays et territoires, l'UNICEF se bat depuis soixante-dix ans pour les droits de chaque enfant. Malheureusement les enfants subissent des violences et des injustices qui devraient être absolument exclues et chassées par les mesures entreprises par l'ONU. L'UNICEF a pour mission de: défendre les droits des enfants à la survie, à la protection et au développement, encourager l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant qui consacre des principes d'éthique universels et des normes juridiques internationales de conduite envers les enfants, coopérer avec les gouvernements, les organisations internationales et la société civile dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'égalité et de la protection des enfants, privilégier des programmes peu coûteux auxquels les collectivités sont encouragées à s'associer étroitement, s'intéresser à tous les aspects de la santé des enfants, de la grossesse de la future mère jusqu'à la fin de l'adolescence. Il veille au suivi des femmes enceintes, à ce qu'elles bénéficient d'un accouchement médicalisé, et explique les précautions à prendre pour être en bonne santé, participer aux campagnes de vaccination partout dans le monde, depuis l'achat et la distribution des vaccins jusqu'à la vaccination sans risque, mobiliser les enseignants, faciliter l'inscription des enfants à l'école, aménager des salles de classe et participer à l'élaboration des programmes scolaires, dans certains cas partant de zéro pour reconstruire le système éducatif¹³.

¹³ Droits des enfants; URL: <http://www.un.org/fr/rights/overview/themes/children.shtml>

Selon l'Organisation des Nations Unies, la jeunesse représente la population âgée de 15 à 24 ans, autrement dit 18% de la population mondiale. Les jeunes constituent un élément déterminant du changement social, du développement économique et du progrès technique. Leur capacité à élaborer des conceptions nouvelles, leurs modèles, leur vision et leur énergie inépuisables sont indispensables au développement des sociétés dans lesquelles ils vivent.

C'est pourquoi il faut relancer les efforts qui visent à concevoir et à mettre à exécution des politiques et des programmes spécifiquement dédiés aux jeunes. Les mesures prises pour traiter les problèmes de la jeunesse et tirer parti de ses potentialités auront des répercussions sur la situation socio-économique.

Pour remédier à tous les problèmes qui pressent sur la jeunesse toute entière, l'Organisation de l'ONU ne se contente pas seulement de leur protection dans un sens global, mais distingue un certain nombre de domaines où l'intervention des associations internationales est de rigueur.

4.2. LES PROBLÈMES DE LA JEUNESSE ET LES ÉVENTUELLES SOLUTIONS DE LA PART DE L'ONU

Premièrement, des millions de jeunes meurent annuellement de malnutrition ou de maladie. La plupart des décès sont imputables à des maladies qui auraient pu être évitées ou correctement traitées. Des dizaines de millions souffrent de handicaps physiques ou mentaux parce qu'ils ont été privés des aliments et des soins qui leur auraient permis de s'épanouir normalement. De nombreux décès sont dus aux effets perniciose de la pauvreté, de l'ignorance, de la discrimination et de la violence.

En réponse à ce panorama l'ONU a élaboré des campagnes de sensibilisation et mobilise les ressources nécessaires. Les priorités de l'ONU dans ce domaine sont : L'amélioration de l'accès aux soins;

La lutte contre le VIH/sida . Des programmes de prévention ont été mis en place, afin d'éduquer les jeunes et de leur donner accès aux traitements antirétroviraux;

La lutte contre la tuberculose, le paludisme et d'autres maladies. Le dépistage précoce et l'utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticide sont des méthodes efficaces qui ont fait leurs preuves;

La mise en place d'une éducation sanitaire. Effectuer des programmes d'éducation pour transmettre aux jeunes les règles essentielles d'hygiène et comment maintenir un environnement salubre;

L'amélioration de la santé des adolescentes. Assurer l'accès à des informations et aux services de santé, y compris l'éducation à la sexualité, la prévention du VIH¹⁴.

Ensuite, garantir l'éducation primaire pour tous les adolescents est à l'ordre des priorités pour l'ONU. Une éducation de base de haute qualité permet d'acquérir connaissances et compétences fondamentales et de s'agréger au processus décisionnel en matière sociale, économique et politique. Il reste beaucoup à faire pour que l'ONU réalise, d'ici à 2015, son objectif de donner à tous les enfants du monde les moyens de suivre les études primaires.

Pour cela, l'ONU juge important de prendre les mesures suivantes:

- lutter contre les disparités entre les sexes. Le taux d'alphabétisation des jeunes femmes, qui était de 79,2 % entre 1985 et 1994, a atteint 86,8 % entre 2005 et 2007. Les filles ayant profité d'une formation sont mieux armées pour prendre des décisions qui leur permettront de se sortir de la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie de leurs enfants;
- aider les jeunes des pays en développement à recevoir un enseignement et une formation à

tous les niveaux, ainsi qu'à participer à des échanges scolaires;

- améliorer l'enseignement de base, la formation professionnelle et l'alphabétisation des jeunes¹⁵.

Le problème d'alphabétisation des jeunes fait référence à un autre défi du monde contemporain - l'intégration professionnelle sur le marché du travail. Les jeunes sont confrontés au chômage et à la discrimination. En 2008, les jeunes représentaient 44 % du total des personnes sans emploi; et en ce qui concerne la discrimination on constate qu'en 2007 le taux de population active des jeunes femmes était de 42.6% contre 58% chez les hommes.

En fin de compte, la violence et les mauvais traitements commis envers les jeunes filles sont également au cœur du débat. La violence sexuelle contre les jeunes est une violation flagrante de leurs droits et leurs libertés, un phénomène qui heurte le bon sens et la morale, une agression contre la conscience mondiale. De plus, c'est en même temps un vecteur direct de la pandémie de VIH/SIDA. L'UNICEF se croit largement préoccupé par cette question et on s'aperçoit de nombreuses tentatives d'aborder cette question et y apporter des solutions bien pesées. Telle est la réunion des responsables et des partenaires de l'UNICEF en lors de séance plénière de clôture de la Clinton Global Initiative pour annoncer un nouvel engagement afin de vaincre la violence contre les filles qui a eu lieu le 25 septembre 2009¹⁶.

L'ONU a également pour préoccupation de protéger les enfants qui travaillent de l'exploitation et de conditions de travail qui

¹⁵ Jeunesse. Promouvoir la santé des jeunes; URL: <http://www.un.org/fr/globalissues/youth/>

¹⁶ Protection de l'enfant contre la violence et les mauvais traitements; URL: https://www.unicef.org/french/protection/index_51223.html

¹⁴ Jeunesse; URL: <http://www.un.org/fr/globalissues/youth/>

mettent en danger leur épanouissement physique et mental et l'ONU oeuvre en vue de soulager leur travail physique conformément aux actes juridiques.

Le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), initiative de l'Organisation internationale du Travail (OIT), porte sur :

la promotion de programmes de réforme des politiques de mise au travail des plus jeunes, la mise en place de mesures concrètes d'élimination du travail des enfants, les campagnes de sensibilisation au problème du travail des enfants, la mobilisation pour changer les attitudes sociales etc¹⁷.

4.3. LA LÉGITIMATION JURIDIQUE

Donc, les Nations Unies ont mis à jour la Convention relative

aux droits de l'enfant CRC/C/GC/12 qui rappelle que le droit de tous les enfants d'être entendus et pris au sérieux constitue l'une des

valeurs fondamentales. La Convention «impose aux États parties l'obligation claire et immédiate de s'employer à faire respecter le droit de l'enfant d'être entendu sur toute question l'intéressant, son opinion étant dûment prise en considération». Tel est le droit de chaque enfant, sans discrimination. Pour permettre véritablement l'application de l'article 12, il convient de lever les obstacles juridiques, politiques, économiques, sociaux et culturels qui empêchent les enfants de se faire entendre et de participer à toutes les décisions les intéressant. Pareille entreprise suppose d'être disposé à remettre en cause les postulats relatifs aux capacités de l'enfant et encourager la mise en place d'un contexte dans lequel les enfants peuvent renforcer et démontrer leurs capacités¹⁸».

17 l'ONU et les droits de l'homme;

URL: <http://www.un.org/fr/rights/overview/themes/children.shtml>

18 Convention relative aux droits de l'enfant; 20 juillet 2009; URL: http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/docs/AdvanceVersions/CRC-C-GC-12_fr.pdf

Chapitre 5. Le groupe social: les personnes âgées

Évidemment, si les problèmes avec la jeunesse préoccupent les représentants de l'ONU, les difficultés avec les personnes âgées n'en demeurent pas moins alarmantes.

5.1. LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT POUR LES CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES AGÉES

Les grands axes de la stratégie concernant l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées se résument en 4 parties:

- l'élargissement des possibilités d'éducation pour les aînés;
- l'organisation d'activités favorisant l'interaction sociale entre générations;
- l'incitation des aînés à participer davantage à des activités sociales en dehors de chez elles;
- l'amélioration des services sociaux offerts aux aînés;

Légitimer et mettre en avant la valeur de l'activité sociale et de la participation des personnes plus âgées contribue à renforcer leur auto-motivation et leur estime d'elles-mêmes. Au sujet des mesures destinées à valoriser le potentiel de l'économie des seniors, il semble capital que tous les nouveaux produits soient conçus selon l'approche du «design pour tous». Cela réduira le risque de conflit intergénérationnel en manifestant que toute l'attention et toutes les ressources ne se répartissent pas de façon discriminatoire.

Toutes sortes de promotion de l'activité sociale et de la participation des aînés à la vie sociale, et plus particulièrement d'activités impliquant des interactions sociales sont bénéfiques non seulement aux personnes âgées, mais également à la société qui aimerait développer sa politique sociale.

Toutefois, la discrimination et l'exclusion sociale représentent des obstacles à cette

contribution et il faut y mettre un terme pour que la population puisse vieillir en restant active sur les plans économique et social, et en étant en sécurité et en bonne santé.

5.2. LES MESURES DE L'ONU

Selon M. Ban, le programme de développement pour l'après-2015 offre à l'ONU et à ses États membres une possibilité unique de conforter les droits et le rôle des personnes âgées dans la société, dans le cadre de l'engagement à n'oublier personne¹⁹.

L'ONU considère que le plein emploi dans des conditions décentes est un moyen réaliste de faire face aux défis du vieillissement. Elle encourage les États à adopter des politiques de croissance économique et de développement durable qui créent des emplois pour les jeunes mais aussi pour les personnes âgées. On parle de cette politique, puisque dans les 50 prochaines années le nombre de personnes âgées devrait passer de 600 millions à deux milliards, et il incombe d'aider les aînés à mieux se repérer dans la société tout en conservant leur autonomie.

L'Organisation des Nations Unies met en place les Journées Internationales pour apporter du soutien aux personnes âgées et les persuader que la plupart de ses actions sont destinées à rendre leur vie plus agréable et mieux intégrée.

On conclut que tous ces problèmes sociaux sont pertinents et nécessitent vivement l'intervention de l'ONU dont la tâche consiste à poursuivre les buts du développement social.

¹⁹ Les personnes âgées représentent une force pour le développement, selon l'ONU; URL: <http://www.un.org/fr/development/desa/news/social/idop2014.html>

Chapitre 6. Le bénévolat- une nouvelle politique du développement social

Tout de même on s' avise d' un nouvel instrument de développement social sous l' égide de l' ONU, mais qui en même temps mène une activité indépendante - le bénévolat. En effet, la politique de soutien de l'action communautaire suscite beaucoup d'espoirs et soulève également beaucoup de doutes quant à l'avenir des groupes sociaux en précarité. Les groupes communautaires tel que les Centre d'action bénévole, des groupes de défense de droits, maisons de la famille, groupe d'entraide en sécurité alimentaire et santé mentale etc, poursuivent leurs interventions en organisant des activités qui favorisent l'insertion sociale et parfois l'insertion professionnelle des personnes (pour les jeunes ainsi que pour les personnes âgées). Ils s'engageant dans des relations d'échanges de services, de pratiques, et d'idées. Ils sont aussi en interaction avec d'autres organismes. Certainement, favoriser le bénévolat dans une optique de développement social c'est élargir ses horizons pour ne pas avoir une vision unique de prestations de services mais aussi offrir un espace d'expression à des personnes qui cherchent une place dans l'organisation et par le fait même dans la société.

Dans son rapport sur l'Année internationale des Volontaires: résultats et perspectives (A/57/352), le Secrétaire général se félicite de ce que l'Année, célébrée en 2001, ait été, de l'avis général, un succès. Ainsi 123 comités nationaux et des vingtaines de comités locaux, régionaux et d'État ont été formés. Le site Web officiel a été consulté près de 9 millions de fois. Il y a eu également des améliorations notables des cadres législatifs et de l'infrastructure nationale et locale concernant l'action bénévole, et des réseaux ont été mis en place parmi les parties prenantes dans les gouvernements, les organismes des Nations Unies, la société civile, le secteur privé et ailleurs. L'un des principaux résultats de

l'Année est que les gouvernements ont collectivement reconnu l'action bénévole et la nécessité d'adopter des stratégies pour créer un environnement plus favorable à son développement. L'Année a également fourni des indications sur la manière de développer davantage le potentiel du volontariat. Trois axes de suivi devraient donc être envisagés, concernant la poursuite de la sensibilisation, la promotion de la disposition des citoyens à participer à l'action bénévole, et l'apport d'une assistance technique qui jettera les bases d'un volontariat renforcé²⁰.

L'Année s'est déroulée à l'aube du nouveau millénaire, s'accordant avec la première année de travail pour la réalisation des buts énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Suite à cette occasion, l'Assemblée générale avait attesté sans équivoque qu'il y avait des risques à négliger de tenir compte du bénévolat au stade de la conception et de la mise en oeuvre des politiques socio-économiques. Il faut encourager un engagement réel de tous les acteurs (gouvernements, organismes des Nations Unies, société civile et secteur privé) à collaborer pour veiller à ce que l'Année débouche sur un monde où de plus en plus de citoyens provenant d'un éventail toujours plus élargi sont disposés et en mesure de consacrer de leur plein gré leur temps d'une manière qui profite à la société et concoure à l'épanouissement du personnel volontaire.

20 *Jeunes, personnes âgées et famille au cœur du développement social*; URL: <http://www.un.org/press/fr/2002/AGSHC578.doc.htm>

Conclusion

Ayant considéré toutes les caractéristiques du développement social présentées ci-dessus, il est indispensable de reconnaître que l'une des forces susceptibles d'apporter du soutien aux gens en précarité et aux problèmes sociaux criants tient évidemment et à la conviction que cette stratégie peut rendre justice et mettre un terme à l'exclusion sociale.

Une autre force réside dans les exigences exprimées au niveau national par différents acteurs sociaux, dont beaucoup n'ont pu faire entendre leurs voix que récemment suite au processus mondial de démocratisation. Scandalisé par la persistance de la pauvreté, de l'exclusion des personnes handicapées, des valeurs traditionnelles tombant en décadence, on s'intéresse à nouveau à la problématique du développement social et réclame des « solutions alternatives » et des « changements de paradigmes », invitant tous à « trouver des idées nouvelles ». La résurgence de l'intérêt porté au développement lance aussi une nouvelle demande, celle d'une recherche de nature à nourrir et améliorer leurs prestations.

Le dernier fait concerne l'émergence d'un nouvel agenda planétaire sous la pression du système international, c'est-à-dire des Nations Unies et de la société civile transnationale. De nombreuses conférences internationales ont mis en exergue l'éradication de la pauvreté, la justice sociale et les droits de l'homme. Les grandes conférences et réunions des Nations Unies ont inscrit ces questions à l'agenda du développement social, au même titre que la démocratisation, la protection sociale et l'égalité. Plusieurs déclarations relatives aux Objectifs universels de bien-être social ont été adoptées. Ce nouvel agenda international a donné une nouvelle impulsion aux efforts de recherche, et a déjà engendré de nombreux travaux en vue de savoir comment tels ou tels pays parviendront à atteindre ces objectifs ou s'ils resteront à la traîne.

Certains phénomènes demeureront pertinents puisqu'il ne convient pas de résis-

ter à la nature humaine et son nouveau style de vie, sa perception du monde, mais le silence des gens dont le destin se trouve aux mains du gouvernement de chaque pays est assourdissant, d'où la nécessité de repenser ses priorités et assumer l'inévitabilité de la mise en place du développement social.

Sources

1. Conférence des parties à la Convention sur les handicapés: multiples appels à la transversalisation de la question du handicap dans le programme de développement pour l'après-2015; URL: <https://www.un.org/press/fr/2015/dh5258.doc.htm>
2. Construire une société pour tous requiert la participation des jeunes, des personnes âgées et des handicapés, déclarent les délégations à la Troisième Commission (AG/SHC/622)/2003; URL: <https://www.un.org/press/fr/2003/AGSHC622.doc.htm>
3. Convention relative aux droits de l'enfant; 20 juillet 2009; URL: http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/docs/AdvanceVersions/CRC-C-GC-12_fr.pdf
4. Définitions de l'inclusion; URL: http://www.fondation-devernand.ch/web/site.nsf/pge/baseline_definitions_inclusion
5. Donner aux jeunes une formation mieux adaptée au marché de l'emploi augmente leurs chances face aux risques du chômage et de la marginalisation (SOC/4467)/1998; URL: <https://www.un.org/press/fr/1998/19980812.soc4467.html>
6. Droits des enfants; URL: <http://www.un.org/fr/rights/overview/themes/children.shtml>
7. Droits des handicapés: la Conférence des États parties à la Convention a débattu d'initiatives et processus nationaux de développement tenant compte des personnes handicapées/ Assemblée générale/ DH/5151/ 18 juillet 2013; URL: <https://www.un.org/press/fr/2013/DH5151.doc.htm>
8. Frappé par l'idéalisme des jeunes, Ban Ki-moon appelle à célébrer ce que la jeunesse peut apporter à l'avènement d'un monde plus sûr et plus juste (SG/SM/13042 - OBV/898)/2010; URL: <https://www.un.org/press/fr/2010/SGSM13042.doc.htm>
9. Jean-Hugues Déchaux, Sociologie de la famille, 2009.-128p. ; URL: <https://www.cairn.info/sociologie-de-la-famille--9782707158031-page-3.htm>
10. Jeunes, personnes âgées et famille au cœur du développement social; URL: <http://www.un.org/press/fr/2002/AGSHC578.doc.htm>
11. Jeunesse; URL: <http://www.un.org/fr/globalissues/youth/>
12. Handicap et développement; URL: http://www.hiproweb.org/fileadmin/cdroms/Handicap_Developpement/www/page31.html
13. Kofi annan appelée à créer des conditions propres à l'épanouissement des familles (SG/SM/9288-OBV/419)/ 10 mai 2004; URL: <https://www.un.org/press/fr/2004/SGSM9288.doc.htm>
14. La Commission du développement social examine les moyens d'encourager une plus grande participation des jeunes au processus de prise de décisions qui les concernent (SOC/4483)/1999; URL: <https://www.un.org/press/fr/1999/19990219.soc4483.html>
15. La protection des personnes âgées et des personnes handicapées (EC/58/SC/CRP.14)/ 6 juin 2007; URL: <http://www.unhcr.org/fr/4b30a6cf6.pdf>
16. La Troisième Commission adopte trois textes sur les personnes âgées, la famille et les jeunes (AG/SHC/314)/1999; URL: <https://www.un.org/press/fr/1997/19971027.AGSHC314.html>
17. Le développement social. Qu'est-ce que c'est?; URL: <http://www.consortium-mauricie.org/le-developpement-social/qu-est-ce-que-c-est/>
18. Le développement social : Vu par ceux et celles qui y travaillent!; URL: <http://www.consortium-mauricie.org/file/filemanager/Développement%20social/Plateforme%20du%20RQDS.pdf>
19. Les familles d'abord!/ Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC)/2011; URL: http://www.unodc.org/docs/youthnet/Brochures/Familles_First_FRENCH.pdf
20. Le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées a été adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-septième session, par sa résolution 37/52 du 3 décembre 1982.; URL: http://www.un.org/french/esa/social/disabled/PDF/Programme_action_mondial.pdf

21. Le rôle des technologies de l'information dans la vie des populations plus âgées examiné lors d'une conférence le 11 février à New York/2204; URL: https://www.un.org/press/fr/2004/Note_No_5849.doc.htm

22. Le Secrétaire général appelle à exercer une action de mobilisation en faveur de la famille dans le monde (SG/SM/15840-OBV/1330)/ 13 mai 2014; URL: <https://www.un.org/press/fr/2014/SGSM15840.doc.htm>

23. Les personnes âgées représentent une force pour le développement, selon l'ONU; URL: <http://www.un.org/fr/development/desa/news/social/idop2014.html>

24. Loin d'être seulement une charge sociale, les personnes âgées recèlent un potentiel productif, estiment les délégations (SOC/4477)/1999; URL: <https://www.un.org/press/fr/1999/19990211.soc4477.html>

25. «Palmarès – Indicateur de développement humain (IDH); URL: <https://www.populationdata.net/palmares/idh/>

26. Protection de la famille : rôle de la famille dans l'appui à la protection et à la promotion des droits de l'homme des personnes handicapées/ Assemblée générale/ 27 juin 2016; URL: http://ap.ohchr.org/Documents/F/HRC/d_res_dec/A_HRC_32_L35.pdf

27. Rapport de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie AsiePacifique pour les handicapés (2003-2012); URL: http://www.unescap.org/sites/default/files/APDDP3_3F.pdf

28. Rapport du Groupe de travail au Comité spécial/ Assemblée générale / 27 janvier 2004; URL: <https://www.un.org/esa/socdev/enable/documents/ahcwgreportf.pdf>

29. Rapport final du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées/ Assemblée Générale/ 6 décembre 2006; URL: https://treaties.un.org/doc/source/docs/A_61_611_F.pdf

30. Rapport sur les travaux de la huitième session

de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées/Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRPD/CSP/2015/5)/13 juillet 2015; URL: https://www.un.org/disabilities/documents/COP/cosp8_report_f.pdf

31. Protection de l'enfant contre la violence et les mauvais traitements; URL: https://www.unicef.org/french/protection/index_51223.html

32. Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 13 décembre 2006 (A/61/611) / 24 janvier 2007; URL: https://treaties.un.org/doc/source/docs/A_RES_61_106-F.pdf

33. Résolution de l'Assemblée générale / sur le rapport de la Troisième Commission (A/48/627) Règles pour l'égalisation des chances des handicapés; URL: <https://www.un.org/esa/socdev/enable/documents/ares48-95f.pdf>

34. Secrétaire général déclarations, remarques et messages 30 novembre 2007; engageons nous à faire en sorte que les personnes handicapées participent pleinement à la vie de leur communauté, déclare Ban Ki-Moon; URL: <http://www.un.org/press/fr/2007/SGSM11305.doc.htm>

35. Suivi de l'application des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés/ Conseil économique et social/18 novembre 2005; URL: <https://www.un.org/esa/socdev/enable/specprep/ecn5-2006-4-f.pdf>

36. Vues des gouvernements, organisations intergouvernementales et organes des Nations Unies concernant une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des handicapés/ Assemblée générale /13 juin 2003; URL: <https://www.un.org/esa/socdev/enable/documents/ahcdocs03/viewsaddm-fr.pdf>

37. Vieillesse démographique; URL: <https://www.ined.fr/fr/lexique/vieillesse-demographique/>